

# L'employeur peut-il auditer le domicile d'un télétravailleur à haut risque ?

## Réponse courte

L'employeur peut procéder à une **vérification des conditions de travail** au domicile d'un télétravailleur, à condition d'obtenir le **consentement préalable** et éclairé du salarié. La convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020 prévoit cette possibilité dans son article 8 mais l'encadre strictement : le domicile étant un lieu privé protégé par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme, aucune visite ne peut être imposée unilatéralement par l'employeur, comme précisé dans la fiche sur [audit RGPD pour les postes de télétravail transfrontalier](#).

Pour les postes à **haut risque** (accès à des données sensibles, fonctions critiques, manipulation de fonds, données clients), l'employeur peut renforcer les exigences de sécurité et conditionner l'accès au télétravail à la réalisation d'un audit préalable du poste de travail à domicile. Le refus du salarié peut justifier le refus d'accès au télétravail sans constituer une **sanction disciplinaire**.

## Définition

L'**audit du domicile** d'un télétravailleur est une inspection visant à vérifier la conformité de l'espace de travail aux exigences de sécurité, d'ergonomie et de confidentialité fixées par l'employeur. Pour les postes à haut risque, cet audit couvre notamment la sécurité informatique, la protection des données confidentielles et les conditions d'isolement du poste de travail, comme précisé dans la fiche sur [surveillance des salariés en télétravail](#).

## Conditions d'exercice

L'audit du domicile est soumis à des conditions strictes.

Condition	Détail
<b>Consentement du salarié</b>	Obligatoire et libre
<b>Préavis</b>	Délai raisonnable avant la visite
<b>Périmètre</b>	Limité à l'espace de travail dédié
<b>Auditeur</b>	Préposé de l'employeur ou prestataire mandaté
<b>Vie privée</b>	Respect de l'intimité du salarié et de sa famille
<b>Refus possible</b>	Mais peut conditionner l'accès au télétravail

## Modalités pratiques

L'employeur organise l'audit en respectant un protocole défini.

Élément	Détail
Checklist	Points de contrôle prédéfinis (sécurité, ergonomie, confidentialité)
Rapport	Document écrit remis au salarié et conservé au dossier
Recommandations	Mesures correctives avec délai de mise en conformité
Fréquence	Audit initial puis périodique (annuel recommandé)
Alternative	Auto-évaluation avec photographies si le salarié refuse la visite

## Pratiques et recommandations

**Conditionner** l'accès au télétravail pour les postes à haut risque à la réalisation d'un audit préalable du domicile, en l'inscrivant comme clause de l'avenant de télétravail.

**Définir** une checklist standardisée couvrant la sécurité informatique, la confidentialité des données, l'ergonomie du poste et la conformité électrique de l'installation.

**Proposer** une alternative d'auto-évaluation avec documentation photographique pour les salariés frontaliers dont le domicile est difficile d'accès depuis le Luxembourg.

**Prévoir** un budget de mise en conformité pour aider les salariés dont le domicile ne remplit pas les conditions requises, notamment en termes d'équipements de sécurité.

## Cadre juridique

Le cadre juridique applicable repose sur les textes suivants.

Référence	Objet
Convention interprofessionnelle du 20 octobre 2020	Accès au domicile du télétravailleur (art. 8)
Art. <u>L.312-1</u> du Code du travail	Obligation de sécurité de l'employeur
Art. <u>L.261-1</u> du Code du travail	Protection des données et surveillance
Règlement (UE) 2016/679 (RGPD)	Protection de la vie privée

Le **refus d'audit** par le salarié ne constitue pas une faute en soi, mais l'employeur peut légitimement refuser l'accès au télétravail si la vérification des conditions de sécurité s'avère impossible. Cette position doit être clairement communiquée en amont dans l'avenant de télétravail.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.